

Lydie Touret<sup>1</sup>

## *L'héritage de Jean-Étienne Guettard (1715-1786) d'après les documents de l'époque*

Ayant publié en 1752 une carte minéralogique qui fit date, Jean-Étienne Guettard (1715-1786) fut un auteur majeur du siècle des Lumières. Médecin de formation, il fut un travailleur acharné, grand voyageur, prompt à consigner par écrit le fruit de ses observations ou de ses réflexions. Le millier de pages consacré à la Terre dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* entre 1746 et 1764 est presque entièrement de sa plume, sur les sujets les plus divers : travaux sur les poudingues (1753), sur les stalactites (1754), sur les coquillages (1756), sans compter ce qui va lui valoir, en même temps qu'une célébrité immédiate, quelque animosité de certains de ses confrères : la découverte en 1752 des anciens volcans d'Auvergne (*Mémoire sur quelques montagnes de France qui ont été des volcans*, paru en 1756) et, surtout, l'inventaire minéralogique de la France et des pays limitrophes avec, après de nombreuses vicissitudes le monumental Atlas dont les nombreuses feuilles (au 1/70000, à peu de choses près l'échelle de nos cartes géologiques modernes (1/50000) paraissent en 1780.

F. Ellenberger (1994) a fait l'analyse de ses travaux, concluant que, en dépit d'un style lourd, souvent prolixe, d'une certaine tendance à se perdre dans les détails et à privilégier le détail par rapport à l'essentiel, Guettard reste un auteur essentiel du XVIII<sup>e</sup> siècle européen. « Ce n'est pas un maître à penser. Il a bien plutôt appris à des légions de lecteurs et de correspondants comment observer avant tout de façon entièrement honnête par rapport à la réalité, sans la plier à des idées préconçues »<sup>2</sup>.

Bien que certains auteurs parlent d'un homme « intègre et austère »<sup>3</sup>, il était parfaitement introduit dans les cercles parisiens,

<sup>1</sup> Musée de Minéralogie, Mines-ParisTech.

<sup>2</sup> François Ellenberger, « Guettard, l'infatigable observateur », in : *Histoire de la géologie. Technique et documentation – Lavoisier*, vol. II, 1994, p. 228.

<sup>3</sup> De Wever et al., Cahier n° 1 du Lions Club d'Étampes.

grâce notamment à son activité inlassable au sein de l'Académie des Sciences, où il entre comme adjoint botaniste en 1743, à l'âge de 28 ans. Réaumur l'introduit à l'histoire naturelle et, très vite, il s'intéresse à la minéralogie et à la géologie, tout en gardant jusqu'à sa mort un intérêt marqué pour la botanique.

On est tenté à cet égard de faire des comparaisons avec quelques autres savants, passés comme lui du règne végétal au minéral : Louis J.-M. Daubenton (1716-1799) et surtout René-Just Haüy (1743-1822), botaniste au Collège de Navarre, converti à la minéralogie en écoutant les cours de Daubenton au Jardin du Roi. La comparaison s'arrête toutefois là : si ces deux grands savants ont été avant tout des hommes de laboratoire, attendant qu'on leur fasse parvenir les objets qu'ils accumulaient dans leurs collections, Guettard fut surtout un homme de terrain, adepte des grands voyages, dont il faisait la description dans ses écrits. Il eut une vie bien remplie, émaillée de querelles qui sont restées dans l'histoire : avec Buffon, qu'il trouvait surtout « homme de cour » (« Encore des Buffonades, mon cher Comte... eh bien faites des romans, mais qu'ils ne soient pas physiques » lui écrit-il lors de la parution des *Époques de la Nature*<sup>1</sup>), avec Faujas de Saint-Fond, à propos de la priorité de la découverte des volcans d'Auvergne, et surtout avec A. L. Lavoisier, qui, après avoir été son assistant lors des premiers travaux sur la carte minéralogique, exprima un profond désaccord sur la nature des symboles et des phénomènes qui devaient y être représentés. On verra cependant que les nouveaux documents que nous avons découverts montrent que ce désaccord n'empêchait pas une profonde estime du maître par rapport à l'élève.

#### *Les documents laissés par Jean-Étienne Guettard à sa mort*

Jean-Étienne Guettard s'éteint en 1786, au moment où la Royauté commençait de ressentir les prémices de ce qui, quelques années plus tard, devaient conduire à l'écroulement de tout un monde. L'Ancien Régime attachait une importance toute particulière à la notion d'héritage, parfaitement codifié par toute une cohorte de notaires et de divers hommes de lois. Le minutier des notaires aux Archives Nationales conserve ainsi la trace de tout un ensemble de documents<sup>2</sup> au nom de J.-É. Guettard, correspondant aux actes officiels dressés lors

<sup>1</sup> Texte intégral de sa lettre dans Jacques Roger, *Buffon – les époques de la nature*, 1962, p. 89.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Dosne, étude LXXXII, liasse 613.

de son décès. Tous sont des actes officiels, signés et paraphés par des hommes de loi, à l'exclusion de l'Acte de décès, signé par un vicaire :

D1 : Acte de Décès (constaté le 6 Janvier 1786, dressé le 7 février (1 feuillet) (signé : Delarue, Vicaire)

D2 : Procuration, datée du 17 janvier 1786 (3 feuillets) (signé : Dosne, Bécon)

D3 : Dépôt de testament, daté du 23 Janvier 1786 (3 feuillets) (signé : Simonneau)

D4 : Testament olographe (1 feuillet) (rédigé devant Pierre François Simonneau, Conseiller du Roi, Commissaire Enquêteur-Examineur au Châtelet de Paris)

D5 : Un inventaire, daté du même jour (23 janvier 1786) (20 feuillets) (signé : Dosne, Bécon, scellés apposés par Bourdois)

D6 : À cet inventaire s'ajoute une Annexe, établie les 27 et 28 janvier (signés : Bécon, Dosne).

Tous ces papiers portent en outre de nombreuses signatures annexes, témoins ou gardiens des scellés, héritiers ou personnes chargées des estimations, dont le détail sera précisé ci-dessous. On notera que, d'une façon générale, le nombre et la nature de ces archives, en particulier les inventaires détaillés, sont relativement exceptionnels, ne serait-ce qu'en raison de leur coût. Ils sont le signe d'une aisance certaine et d'une condition sociale élevée. Transcrit par des clercs, leur lecture est difficile, surtout en tenant compte de l'orthographe de l'époque. Nous avons pu les déchiffrer, mais il n'est pas possible ici d'en donner l'intégralité (communiquée sur demande auprès de l'auteur). Nous en donnons un résumé ci-dessous, en faisant ressortir les inventaires de la bibliothèque, mobilier des appartements et effets personnels. On a pu aussi retrouver le détail de la fortune personnelle d'un prélat de l'Ancien Régime, se montant à un niveau qui, aujourd'hui, en surprendrait plus d'un.

#### **D1 : ACTE DE DÉCÈS (Fig. 1)**

*Extrait des registres de la paroisse Saint Louis en Lisle Notre Dame à Paris :*

*L'an 1786, le sept janvier, le corps du M. Jean-Étienne Guettard, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, médecin botaniste de S.A.S monseigneur le Duc d'Orléans, (membre) de l'Académie royale des*

Sciences de celle de Stockholm, de Florence, censeur royal, décédé du jour précédent, quay du Bourbon de cette paroisse, âgé de 71 ans ou environ, a été inhumé en cette église en présence de M. Jean-Charles Henri Sallin, doyen en charge de la faculté de médecine et de l'université de Paris rue de Sourdière paroisse Saint Roch et de M. Benjamin Louis Lucas de Laurembergh, aussi docteur régent de ladite faculté l'ancien des présents, tous deux représentants ladite faculté et de Pierre Guettard bourgeois de paris (sic) domicilié à Étampes diocèse de son frère et de Pierre Louis Guettard, bourgeois de Paris rue de la Grande Truanderie, paroisse Saint Eustache, neveu, lesquels ont signé.

Collationné à l'original par nous soussigné vicaire de Saint Louis en Lisle à paris ce sept février 1786 Un mot raturé nul

DELARUE Vicaire

(on remarquera que cet extrait est daté du 7 février 1786)

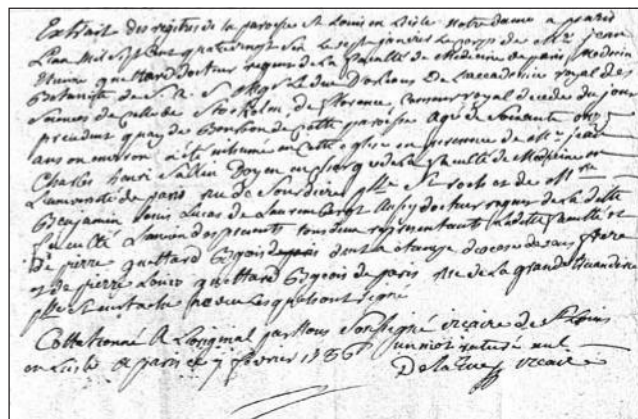


Fig. 1. Acte de décès.

Benjamin Louis Lucas de Laurembergh (Laurembert) était un personnage très connu de l'époque, auteur de nombreux traités de médecine (en latin, sur la vessie et calculs biliaires, fluides pulmonaires, etc.). Sa présence aux obsèques en compagnie de celle du doyen de la Faculté de Médecine montre l'attachement que J.-É. Guettard, qui a signé toutes les pièces de son testament en tant que médecin, a gardé à sa première discipline, en dépit de tous les travaux qu'il a pu faire et publier en botanique ou en géologie.

**D2 : PROCURATION**

Ce document, daté du 17 Janvier et établi à Orléans, annonce la comparution par-devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet d'Orléans, de Sieur Nicolas Duchene, receveur de l'apanage du Duché d'Orléans, mari de dame Félicité Romaine Crécy, son épouse et demoiselle Jeanne Crécy, fille majeure (Ces deux dames sont sœurs es nièces de J.-É. Guettard, par sa sœur Marie Françoise, née en 1713). Elles sont habiles (sic) à se porter héritières.

La suite de la procuration et un long texte juridique donnant les conditions par lesquelles les deux nièces peuvent accepter l'héritage. Elles pourront émettre toute réserve, réquisitions et protestations nécessaires. Elles acceptent de faire procéder à la vente, tout en recevant les dettes actives et acquitter les dettes passives, etc. Signé par Jeanne Crécy et par Boutet et Le Porcher (notaires), ce papier est contresigné le lendemain par quelques personnalités, en particulier Pierre Augustin Curauh, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant-Général, seul commissaire enquêteur au siège préfidial (sic) du Châtelet d'Orléans. Bien qu'il s'agisse d'un texte purement juridique qui, selon toute vraisemblance, s'appliquait à tous les cas comparables, il semble qu'il fallait à cette époque faire contrôler les notaires par toute une échelle hiérarchique.

En mention marginale, la procuration est certifiée à Paris le 23 janvier, en présence de Félicité Romaine Crécy et Dosne et Bécon, notaires.

**D3 : DÉPÔT DE TESTAMENT**

Rédigé le 23 Janvier 1786 par M. Pierre François Simonneau, commissaire enquêteur, examinateur au Châtelet de Paris, il s'agit d'un procès verbal faisant mention « de l'apposition, reconnaissance, et levée des scellés après décès de M. Jean-Étienne Guettard, docteur en médecine de la faculté de médecine de Paris ». Sont présentes la nièce Félicité Romaine et sa fille, petite nièce de J.-É. Guettard, Marie Françoise Catherine Crécy, ainsi que le frère du défunt, Guettard de Gondreville (supercargue des vaisseaux de l'Inde domicilié à Paris, rue des Vieilles Étuves, Paroisse Saint Eustache).

*Les dites parties nous ont dit qu'il est à leur connaissance que le dit feu M. Guettard a fait un testament olographe qui doit se trouver sous nos scellés dans le secrétaire de la chambre à coucher ayant vue sur*

le dit Quai de Bourbon, ce pourquoi elles nous requièrent de procéder présentement à la perquisition d'icelui, obtempérant encore auquel réquisitoire dont nous avons donné acte et sur la représentation à nous faite par la gardienne nous avons reconnu (illisible) et oté nos cachets et scellés au nombre de trois par nous apposés au bout de deux bandes de papier timbré et appliqués sur et au devant des entrées de serrure et fermeture de l'abattant du-dit secrétaire et ouverture faite d'icelui avec la clé qui était en nos mains nous avons retiré d'un des titoirs du did-secrétaire un quart de feuille de papier contenant en douze ligne les dispositions testamentaires du-dit feu Monsieur Guettard commençant par ces mots : « je donne à Jean Étienne Mongella, mon filleul, toute ma garde-robe & finissant par ceci : le 13 septembre 1785. Guettard, docteur en médecine. Avons tité un trait de plume dans un alinéa et signé et paraphé avec les parties le dit-testament olographe. En cet état, l'avons remis au not(aire Dosne qui s'en est chargé et la annexé à la minute de l'inventaire auquel il procède pour en délivrer les expéditions nécessaires, à qui il appartiendra...et pour les papiers restant dans le dit-secrétaire, nous l'avons refermé avec la clé restée en nos mains.

Les scellés sont ensuite reposés sur le secrétaire.

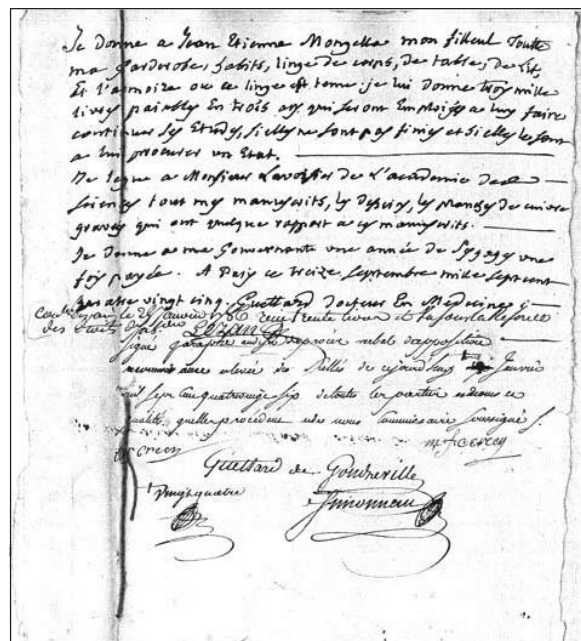


Fig. 2. Testament de Guettard.



**D4 : TESTAMENT OLOGRAPHE**

*Je donne à Jean Étienne Mongella, mon filleul, toute ma garde-robe, habits, linge de corps, de table, de lit, l'armoire où ce linge est tenu. Je lui donne trois mille livres payables en trois ans, qui seront employées à luy faire continuer ses études, si elles ne sont pas finies & si elles le sont, à lui procurer un état (grand trait, fin de ligne).*

*Je lègue à Monsieur Lavoisier, de l'Académie de Sciences, tous mes manuscrits et dessins, les planches de cuivre gravées qui ont quelque rapport à ces manuscrits (à la ligne).*

*Je donne à ma gouvernante une année de ses gages (en) une fois payés.*

*À Paris, ce treize septembre 1785. Guettard, docteur en médecine.*  
(orthographe ancienne conservée, ponctuation moderne restituée)

Au bas du testament, mention est faite d'une taxe de droit de trente livres, ainsi que les signatures et paraphe des personnes en ayant pris connaissance lors de la levée des scellés, le 24 janvier 1786.

On remarquera surtout que ce testament, très court, ne concerne que des légataires non apparentés, et n'entrant pas dans la succession légale. On retiendra surtout le legs de tous les documents scientifiques à Lavoisier, ce qui fait bon marché de l'antagonisme supposé entre les deux hommes. Même si Lavoisier s'était opposé à Guettard au moment de la réalisation de la carte minéralogique, ce dernier s'était sans aucun doute convaincu de celui qu'il considère, en quelque sorte, comme son héritier spirituel. Les plaques de cuivre dont il est question concernent probablement les feuilles de l'Atlas minéralogique ou de la Nouvelle collection de mémoires sur différentes parties intéressantes des sciences et arts. Moins de dix années plus tard, Lavoisier disparaît dans la tourmente révolutionnaire. Sa bibliothèque est alors confisquée et attribuée à l'Agence des Mines, qui la rendra à sa veuve quelques années plus tard. Il n'est pas fait mention alors des plaques ni surtout de l'exemplaire original de la carte, toujours conservé à la Bibliothèque de l'École des Mines. Quant au filleul Mongella, il garda estime et affection à son parrain, puisqu'il semble avoir rédigé l'année de sa mort (1786) un manuscrit sur la *Vie privée de M. Guettard*, cité par Grimaux dans sa bibliographie de Lavoisier (1888, p. 13), qui se trouverait aujourd'hui entre les mains d'un collectionneur américain.

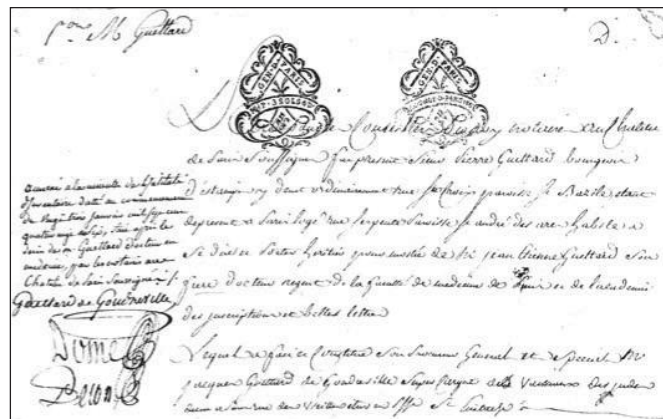
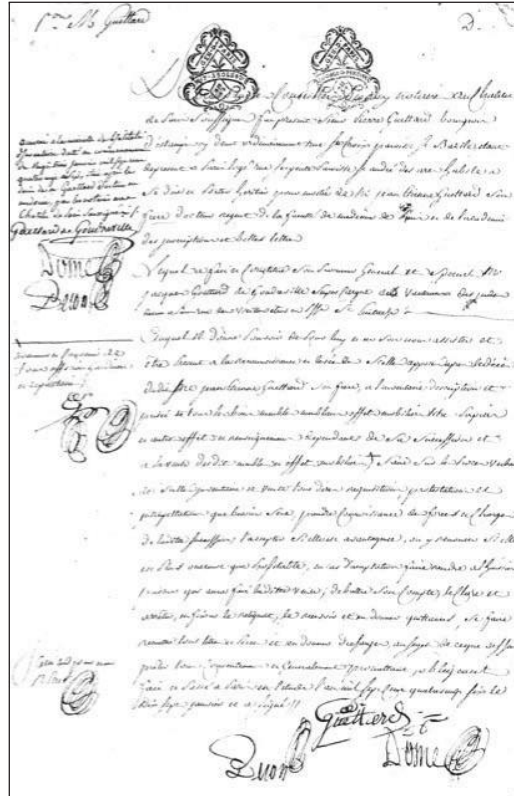


Fig. 3 et 4. Inventaire de Guettard.

## D5 : LES INVENTAIRES

Ces écrits, beaucoup plus longs que les précédents (Inventaire : 21 feuillets, Annexe : 23 feuillets), donnent la description très détaillée



de tous les objets retrouvés chez J.-É. Guettard. Celui-ci est décédé dans l'appartement confortable qu'il habitait le plus souvent, avec vue sur la Seine, au troisième étage d'une maison sise Quai de Bourbon n° 18, appartenant à « Dame Marie Claude Camuzat de Riancé, veuve du Sieur de Loynes, Auditeur des Comptes ». La location se montait à 450 livres par an, par bail tacitement renouvelable de 3-6 ou 9 ans (une formule qui subsistera pendant des siècles). La dernière signature avait eu lieu de 7 novembre 1785, « avec promesse de renouvellement au 1<sup>er</sup> juillet prochain ». Toutefois, on peut déduire de mentions marginales portées sur les inventaires l'existence d'autres résidences possibles, notamment une chambre au second étage d'une maison sise Montagne Sainte Geneviève, appartenant au Collège de Navarre ainsi qu'une autre offerte par Le Duc d'Orléans au Palais Royal.

Il n'existe pas de différence fondamentale entre la pièce intitulée « Inventaire 23 janvier 1786 » et l'annexe : « Pour ? M. Guettard » qui font un tout.

La rédaction a pris plusieurs semaines, en raison de la multiplicité des objets et de la difficulté d'établir un catalogue. Le prix de chaque objet est prisé, pour des sommes souvent minimales (quelques livres pour des pelles, pinces, casseroles en fer blanc), parfois atteignant 5 à 600 livres pour les objets en argent (deux cent quatre vingt trois jetons pesant ensemble 8 marcs, 1 once, 2 gros, pour un prix de 414 livres, 16 sols, 10 deniers). On admirera au passage la précision des déterminations, en même temps que la complexité des mesures sous l'Ancien Régime. On atteint au total une somme de ESTIMATION TOTALE, montant considérable pour l'époque, qui montre bien le notable qu'était J.-É. Guettard.

L'estimation est faite par le commissaire Bourdois, en présence des notaires Dosne et Bécon, et des héritiers F. R. Crécy, M. F. C. Crécy, Guettard de Grondeville, ainsi que de la gardienne des scellés, la domestique Marie Anne Vallée, veuve Oudet, qui tous paraphent chaque page. Un expert supplémentaire est requis pour les livres, Claude Marin Saugrain, libraire rue Pavée, paroisse Saint André des Arts à Paris.

À quelques exceptions près (bijoux, argenterie), nous ne donnerons pas ici le détail de tous les objets (communicable sur requête auprès

de l'auteur). Nous ferons une description globale, en identifiant trois groupes principaux :

- a) Mobilier et effets personnels,
- b) Livres,
- c) « Papiers et Actes Notariés », faisant notamment état des ressources personnelles du défunt.

#### a) Mobilier et effets personnels

Les meubles correspondent à ce que l'on peut attendre d'une demeure bourgeoise de l'époque : armoires en bois solide (chêne), lits en alcôve, vaisselier, etc. Si les descriptions restent toujours très détaillées, certaines évaluations peuvent nous surprendre, par rapport aux critères actuels. Par exemple :

Vaisselle de bois peint en gris, fermant à deux volets grillés par le haut et en deux guichets par le bas, une autre petite armoire à vaisselles fermant à deux volets grillés par le haut, une table de cuisine fermant à deux tiroirs, une autre table avec un pied brisé, un tiroir planche servant de tablette à vaisselles, sept chaises de bois blanc fourrés de paille.....12 livres

La plupart des objets mobiliers ne dépassent ainsi pas quelques livres, sauf lorsqu'ils sont faits de matériaux quelque peu recherchés (sièges recouverts de velours d'Utrecht, 75 livres, de basane ou ivoire, etc.). Il en est de même des flambeaux de cuivre argenté (6 livres) ou des instruments de cuisine, qui ne dépassent pas 4 à 5 livres.

Les objets les plus précieux se trouvent dans la chambre où est décédé Guettard, qui lui servait sans doute de salon de réception, ainsi que de chambre de travail. Celle-ci comporte un trumeau de cheminée (100 livres), un secrétaire en palissandre (50 livres), des fauteuils et chaises recouverts de velours d'Utrecht, des éléments de bibliothèque, etc. Au total, il y en a pour près de 400 livres, somme équivalente à ce qu'il payait pour une année de loyer.

On trouve également, dans le plus grand désordre, l'énoncé de très nombreux vêtements et habits, dont certains portent en mention

marginale la lettre L (pareil pour une armoire). Il s'agit certainement des objets impliqués dans le testament holographe, attribués au filleul Mongella. Plus étonnant pour un homme d'église est l'indication d'armes : une épée à garde et poignée d'argent, un couteau de chasse à manche de fer garni d'argent, avec son ceinturon de cuir (45 livres). Dans la même veine, on retiendra la mention de nombreux bijoux, trouvés dans le secrétaire en palissandre (en fait, le coffre-fort de Guettard qui contenait aussi le testament, ainsi que les papiers dont il est question ci-dessous) : une paire de boucles de souliers à trous, chape (dispositif de boucle de ceinture) et ardillon, une paire de boucles de jarretière pareille (sic), une petite boucle servant de boucle à col, aussi à chape, tous d'argent, une paire de boucles de manches d'argent, une loupe, une tabatière de carton verni et une boîte d'écaille noire, un petit baromètre dans son étui de bois (le tout : 20 livres).

Viennent ensuite deux médailles d'argent (6 livres), une montre à boîte d'or portant le nom de Pallar ( ?) à Paris, couvercle en soie et bordure de cuivre (80 livres). Une petite boîte d'or en coffret long (300 livres), un trébuchet et un sac rempli de... ? cuivre, plomb et étain ne méritant pas de description (sic) (peut-être s'agit-il de poids ?)

#### b) Bibliothèque :

Si le mobilier et objets personnels, certes estimables, correspondent à ce que l'on peut attendre d'une notabilité de l'Ancien Régime, la bibliothèque, en revanche, est considérable, dépassant en nombre et en valeur les plus grandes bibliothèques de l'époque. Les inventaires portent mention de 223 lots, presque tous multiples (chaque lot contient de 10 à plusieurs centaines de volumes, avec un titre choisi comme le plus représentatif, ou le plus précieux de tout le lot), pour un total de 7758 volumes et une somme estimée à 9232 livres, dépassant de très loin la valeur du mobilier ou des effets personnels. La plupart des livres se trouvaient dans la chambre du Quai de Bourbon. De la chambre du Collège de Navarre, située Paroisse Sainte Geneviève, ont été rapportées par son frère Jacques Guettard de Gondreville 33 cartons « remplis d'herbes séchées formant herbiers », prisés à 72 livres, ainsi que « cent cahiers de papier contenant diverses fleurs séchées ». Il est intéressant de noter à cet égard qu'à la même époque, René-Just Haüy était répétiteur de botanique au même collège de Navarre, disposant comme Guettard

d'une chambre dans l'immeuble de la Montagne Sainte Geneviève. Les deux hommes ont donc dû se croiser, peut-être même assurer des enseignements communs ou parallèles. Mais on ne dispose d'aucun élément en faisant état.

Les livres de la bibliothèque de J.-É. Guettard sont à la fois nombreux et variés. Comme il fallait s'y attendre, on y trouve beaucoup d'ouvrages de Religion, plus de 20 lots, comptant pour la plupart quelques dizaines de volumes. Exemple : lot « 212 (une) cinquantaine (de) volumes in douze dont Élévation à Dieu prisés et estimés (à) la somme de dix huit livres », ainsi que de Médecine (une trentaine de lots : J.-É. Guettard, qui toute sa vie a signé « médecin », tenait manifestement à conserver une pratique qui lui permettait de gagner la confiance des grands de ce monde). C'est en tant que médecin qu'il a accompagné en Pologne le Comte de Pauly, ambassadeur de France, et l'une de ses fonctions officielles, à laquelle il attachait le plus grand prix, était celle de médecin et botaniste du Duc d'Orléans. Les autres ouvrages traitent de Botanique, de Sciences Naturelles et Physiques, de Littérature, avec beaucoup de référence aux auteurs latins (Guettard a traduit en français l'*Histoire naturelle* de Pline). La dernière catégorie bien représentée est celle des voyages : grand voyageur lui-même, Guettard s'intéressait beaucoup aux pays lointains. On trouve ainsi mention de voyages en Espagne ou en Sibérie mais, curieusement, rien sur la Pologne, à l'exception d'une Chronique de Pologne (lot 71, in quarto, estimé à 9 livres).

On est surtout frappé par l'absence totale de livres spécialisés sur la géologie, ainsi que par le petit nombre d'ouvrages traitant de la minéralogie ou, d'une façon plus générale, sur les thèmes que Guettard a abordés dans ses publications, notamment sa Carte minéralogique. D'après Grimaux de nombreux livres qu'il a dû avoir à sa disposition aient été donnés à Lavoisier au moment du déménagement de Guettard. Lavoisier l'aida à vendre une partie de sa bibliothèque encore de vivant de Guettard.

La valeur estimée de la plupart de lots ne dépasse pas 30 à 40 livres, ce qui, avec le grand nombre des petits formats (in octavo, in 12), montre qu'il s'agit pour l'essentiel d'ouvrages de travail. Guettard n'était pas un bibliophile. Toutefois, certains étaient relativement

précieux. Le plus cher est le *Seba ou Le Cabinet des Curiosités Naturelles d'Albertus Seba* (1735-1765), sept volumes in folio estimés à 480 livres. Premier grand livre illustré d'histoire naturelle du XVIII<sup>e</sup> siècle, hors de portée de la plupart des naturalistes, il s'agit en fait d'un corpus iconographique remarquable par la beauté et le grand nombre de ses planches. Suivent la *Lettre à un Américain*, 1751 (*Lettres à un Américain sur l'Histoire Naturelle générale et particulière de M. de Buffon*, par J. A. Lelarge de Lignac), la *République de Bodin*, 1060 pages in folio, 1608 (*Les Six livres de la République*, Jean Bodin 1608), et la *Chronique de Pologne* par Jean [Jan Długosz], historien polonais, vivant sous le règne de Casimir le Jagellon, au XV<sup>e</sup> siècle (publiée par Sommersberg dans le premier volume de sa collection). La mention de la *Lettre à un Américain*, alors que les œuvres de Buffon brillent par leur absence, est intéressante. Cet auteur (Lelarge de Lignac) s'oppose violemment aux idées de Buffon, que Guettard considérait comme son ennemi intime<sup>1</sup>.

Quatre mois après sa mort, en mai 1786, la bibliothèque de Guettard fut mise aux enchères, pour une vente qui dura 19 jours (du 15 mai au 8 juin) et qui compta parmi les plus grandes ventes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un catalogue (99 pages !) fut alors rédigé, par Pissot et Saugrain, libraires, l'un spécialisé dans la rédaction de catalogues de vente aux alentours des années 1760 (Davoust, de Bury, Mariette...) et le second un auteur de différents codes de librairie et imprimerie. Il serait bien intéressant de comparer dans le détail ces deux documents, inventaire après décès et catalogue de vente, afin de voir si les estimations concordent, ainsi que les prix réellement obtenus aux enchères. Mais il semblerait que le catalogue se trouve hors de France, entre les mains d'un collectionneur privé.

### c) Titres, Actes et Rentes

« Suivent les papiers ». Les dernières feuilles manuscrites conservées dans le secrétaire de la chambre à coucher sont particulièrement intéressantes. Elles sont représentées par des liasses contenant entre 4 à 23 pièces, attachées ensemble, et numérotées de 1 à 35. Elles donnent le détail des ressources financières de Jean-Étienne Guettard, extraordinairement variées et conséquentes : projets de

<sup>1</sup> F. Ellenberger, op. cit.

compte, originaux d'écrits, titres de propriété, grosse, fermage, reconnaissance de dus, tous « au profit du feu Sieur Guettard ».

Les débiteurs (vignerons, laboureur, maréchal), presque tous habitant la région d'Étampes (Terroir d'Étréchy, de Menisgeraut), sont probablement des métayers, qui s'acquittent de l'exploitation de terres ou arpents arables, ou remboursent rentes annuelles, loyers, emprunts ou dettes divers. Parmi les noms, on trouve celui de Jacques Guettard de Gondreville, qui était donc débiteur de son frère (d'où, peut-être, son empressement à être présent à tous les stades des inventaires !). Les dates d'encaissement sont régulièrement réparties tout au long de l'année, presque chaque jour : Chandeleur, Saint Vincent, Toussaint, le treize décembre, le 4 janvier, le jour de fête de la Saint-André, 27 Avril, etc. Les sommes dues sont exprimées en livres, mais, pour les fermiers, le paiement peut s'effectuer en nature : sacs de blé, sacs de froment et six chapons, 250 livres et deux chapons, etc.

Nous donnons ci-dessous la transcription de quelques documents parmi les plus significatifs, montrant en particulier le rôle joué par le Duc d'Orléans, qui a notamment assuré à J.-É. Guettard une confortable rente annuelle en échange de son cabinet d'histoire naturelle (c'était l'époque où les grands de ce monde faisaient assaut de « cabinets de curiosité »).

Deux pièces attachées ensemble : la première est la grosse d'un contrat passé devant un notaire doyen, qui en a la gardé la minute et son confrère, « en vue à Paris » : le vingt neuf décembre mil sept cent cinquante deux, Mgr le Duc d'Orléans a constitué au profit du dit sieur Guettard et pendant sa vie 500 livres de rente annuelle et perpétuelle au principal, rachetable sur le pied du viager sans aucune retenue d'imposition royale, pour le prix de la cession faite par le dit feu Sieur Guettard au seigneur d'Orléans de son cabinet d'histoire naturelle.

La seconde est la grosse d'un autre acte, passé devant Me Lhomme, notaire à Paris, qui en a la minute, et son confrère, le vingt et un janvier mil sept cent soixante quinze portant constitution par Mgr le Duc de Chartres à présent Duc d'Orléans au profit du dit feu sieur Guettard 550 livres de rente annuelle et perpétuelle au principal et rachetable sur le (illisible) de une mille livres. UN



Ces deux pièces sont cotées et parafées au premier et second inventaire.

Deux autres pièces sont également attachées. L'une est l'original d'un écrit, daté à Paris du dix sept janvier mil sept cent quatre vingt quatre, souscrit par le sieur Pertuisot qui a reconnu devoir la somme de 102 livres. Il concerne une somme de 102 livres « qu'il a promis lui payer en total ou en partie », l'autre est un acte « daté à Paris le vingt neuf novembre dernier » du sieur Chevalier, médecin, « qui a promis devoir au dit feu sieur Guettard la somme de 48 livres ». Ces pièces, également cotées et paraphées et attachées au premier et dernier inventaire. DEUX

Cinq pièces, attachées ensemble, sont des projets de compte des recettes et dépenses « faites par lui, Claude Nicolas Baudry, pour le dit ci feu sieur Guettard, comme fondé de procuration pour raison de bien héritage et rente qui appartenaient au ci feu sieur Guettard situées à Estampes et aux environs, le dernier desquels projets de comptes et pour l'année ci fait le trente octobre dernier derniers, les dit 5 pièces cotées et paraphées par premier et dernier (inventaire)... ». TROIS

« deux pièces, également attachées, l'une l'original d'un certificat double fait à Paris, le sept septembre dernier, entre dame Marie Claude Camuzat de Riancé veuve de Joseph de LOYNE, auditeur des comptes et le dit sieur Guettard, par lequel la ditte Dame de Loyne à donné à loyer pour trois, six ou neuf années, qui commenceront le premier juillet prochain, au dit ci feu sieur Guettard de l'appartement au troisième étage de la maison dans laquelle il est décédé, moyennant 450 livres de loyer par années ». QUATRE

Au total, la somme des revenus annuels réguliers (fermage, métayage, loyer) ainsi répertoriés se monte à environ 2000 livres, à ceux-ci il faut ajouter 950 livres : de rentes officielles attribuées par les Ducs d'Orléans soit près de 3000 livres.

Pour l'époque, ces sommes sont élevées : on pouvait alors acheter à Paris une maison confortable pour quelques milliers de livres, et la Duchesse de Pompadour venait de faire sensation en achetant le Palais de l'Élysée pour 800000 livres.

### *Conclusion*

Le testament et les documents rédigés après le décès de Jean-Étienne Guettard, en dépit de leurs imperfections et de la difficulté que nous avons eu à les déchiffrer – l'écriture est souvent illisible – fournissent des renseignements précieux sur le mode de vie d'un notable, homme d'église et médecin, au XVIII<sup>e</sup> siècle. On est frappé par la puissance tatillonne des hommes de loi, en premier lieu les notaires, multipliant les précautions pour assurer des évaluations et des inventaires en présence de toutes les parties concernées. La Révolution n'a guère changé la procédure, pas plus que l'arsenal des lois successives, et bien des formulations, destinées sans doute à impressionner les non-initiés. Des distinctions sociales bien marquées n'empêchent pas la confiance, ni sans doute la considération : on donne à loisir des titres nobiliaires, mais c'est la domestique qui a la garde des scellés. On constate aussi que Jean-Étienne Guettard, publiant sans cesse sur les sujets les plus divers, membre assidu de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, avait su faire une séparation bien nette entre vie publique (ou activités scientifiques) et vie privée. Chez lui, en dehors de la médecine – probablement son activité journalière – et de la botanique – sans aucun doute son passe-temps préféré – peu de choses concernant les écrits qui l'ont rendu célèbre (géologie, minéralogie). Peu de choses aussi sur les pays qu'il a visités sans relâche : ses relations de voyage, qui représentent une part importante des milliers de pages qu'il a rédigées, étaient d'abord le fruit de ses observations personnelles, sans qu'il cherche à s'informer par des travaux antérieurs. Comme le montre toute son œuvre, c'est donc un esprit profondément original, qui ne craint pas de s'opposer aux modes ou aux notabilités de l'époque. Son caractère entier (il est qualifié d'« animal disputeux » par l'astronome Anders Johan Lexell (1740-1784)) l'a amené à s'affronter, parfois violemment, avec certains de ses collaborateurs ou de ses confrères. Au final, il est émouvant de constater que, voulant transmettre ses découvertes, il a légué tous ses ouvrages scientifiques, au grand savant Lavoisier sans se douter que les événements viendraient bientôt mettre un terme brutal à son entreprise.

NB Afin de faciliter la compréhension des textes nous avons transcrit en italique les contenus des textes originaux dont nous avons conservé le style.

Orthographe et ponctuation ont été actualisées dans les citations (sauf indiquées « sic »), certains mots ont été ajoutés dans le même but.